

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

21 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Cathy VISSE, Michel GRANDCHAMPS, Patrick MORIN.

Excusé : Baptiste BOBIN,

Marie-Hélène LARDJANE a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 17 décembre 2020

Rapports annuels 2019 relatif à la production et la distribution d'eau potable

Madame Le Maire s'assure que l'ensemble des membres de l'assemblée a pris connaissance :

- du rapport annuel retraçant le bilan 2019 relatif au service public de distribution d'eau potable exercé par le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance en 2019,
- du rapport annuel retraçant le bilan 2019 relatif au service public de production d'eau potable exercé par le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance en 2019.

Ces rapports doivent en effet être présentés en conseil municipal de chaque mairie avant le 31 décembre.

Elle souligne que ces rapports sont tenus à la disposition du public au service des eaux de la Vallée de la Courance et dans chacune des mairies de son périmètre pour consultation.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels retraçant le bilan 2019 relatif au service public de production et de distribution d'eau potable exercé par le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance en 2019.

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent administratif par la commune de Sansais

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à reconduire la mise à disposition de la commune, de l'adjoint administratif de Sansais pour assurer l'accueil à l'agence postale du Vanneau-Irleau à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'assemblée déplore la fermeture de l'agence postale depuis plusieurs semaines en raison de l'arrêt maladie de l'agent ; certains conseillers rapportent l'inquiétude des seniors chez qui ils se sont rendus lors de la distribution des colis de Noël,

Hélas, malgré les recherches, il n'a pas été possible de trouver un intérimaire pour si peu d'heures.

Il est convenu de mener une réflexion d'ensemble pour que la continuité de ce service public de proximité soit maintenue de façon pérenne, en adéquation avec les besoins de la population.

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la mise à disposition de l'agent de Sansais mais pour seulement 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Attribution d'aides financières pour le paiement de factures de chauffage

Madame Le Maire présente les conclusions de la commission « Vie sociale » qui a examiné les dossiers. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir entériner les propositions de la commission, à savoir :

- Paiement au fournisseur de fuel : COOP ATLANTIQUE 3 rue du docteur Jean 17118 SAINTES CEDEX de la somme de **183.00 €** (CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS) correspondant au paiement de la facture émise au nom du créancier.
- Versement au destinataire SEOLIS, 336 Avenue de Paris 79025 NIORT d'une somme de 200,00 € (DEUX CENTS EUROS) qui viendront en déduction de la dette du client.

Le Conseil Municipal, actant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, valide les propositions ci-dessus.

Redevance d'occupation du domaine public

Considérant l'arrêté du Maire n° 101-11-12-2020A du 11 décembre 2020 autorisant un commerçant ambulancier à occuper le domaine public, place de l'Eglise.

Le conseil municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à CINQ euros par jour d'occupation jusqu'au 31 décembre 2021.

Subvention à l'association ACPG-CATM

L'association ACPG-CATM de Frontenay Rohan Rohan dont le but est de pérenniser la mémoire des prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc a adressé à Madame Le Maire une demande de subvention.

Cette demande exceptionnelle est la conséquence de la situation sanitaire de cette année qui n'a pas permis à l'association d'organiser les festivités habituelles et la vente des bleuets.

Entendu l'exposé, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et une abstention, de verser une subvention de CENT euros au profit de l'ACPG-CATM de Frontenay Rohan Rohan.

Décision modificative concernant le budget principal 2020

Les prévisions inscrites au budget primitif pouvant être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le biais de décisions modificatives, Madame Le Maire expose qu'afin de ne pas bloquer les travaux et les achats en cours avant le vote du budget, il convient de réaffecter des crédits d'investissement pour financer les travaux dans le cimetière et le remplacement d'un congélateur au restaurant scolaire.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à procéder aux virements de crédits suivants :

Cimetière

Chapitre	Article	Nature	Inscrits au Budget 2020	Décision modificative	Montants actualisés
21	2116	Cimetière	22.000 €	+3040,00 €	25 040,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	65 962.94 €	-3040.00 €	62 922.94 €

Achat de matériel :

Chapitre	Article	Nature	Inscrits au Budget 2020	Décision modificative	Montants actualisés
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0 €	+2 136,00 €	2 136,00 €
21	21318	Autres Bâtiments publics	23 396.00 €	-2 136.00 €	21 260.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent les décisions modificatives budgétaires proposées,
- Autorisent Madame Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à ces mouvements de crédits.

Agrandissement de « La Petite Epicerie »

La petite épicerie est installée depuis 2010.

La gérante a été reçue en mars 2020 par le précédent conseil municipal pour exposer ses perspectives d'agrandissement.

Monsieur Chaillou, Architecte, a ensuite été mandaté pour étudier les possibilités d'extension du local dans l'espace jardin du logement locatif ; sans nouvelle depuis, il est revenu vers Madame Le Maire pour connaître l'avancement de la réflexion.

Le débat met en évidence que l'assemblée ne dispose pas des éléments essentiels à la prise d'une décision (contrat d'honoraires de l'architecte, surface nécessaire à l'agrandissement, disponibilité du jardin, capacité financière de la commerçante etc...)

Il est donc convenu de réétudier le projet. Rendez-vous sera pris dans un premier temps avec Elodie pour clarifier ses besoins.

Locatifs communaux

Constat a été fait de l'état de vétusté inquiétant des logements locatifs communaux.

D'un rendez-vous avec Christian Brémaud, Vice-président de la CAN en charge de la politique de l'habitat et avec le chef de projet habitat de la CAN, sont ressorties deux pistes pour résoudre au plus vite cette situation inacceptable :

- Continuer la gestion communale et effectuer les travaux de mise aux normes avec une aide financière de 20 % du montant des travaux, plafonné à 45 000 € (9 000 € maximum)
- Confier le «parc locatif communal» à un organisme qui assurera la remise en état et la gestion des loyers.

Il est convenu de faire venir Christian Brémaud et Jean-Marc Boutillier pour présenter les solutions à une commission travaux élargie.

Questions diverses

- L'idée d'une permanence des élus le samedi matin à tour de rôle est abandonnée
- Guillaume Guérin a été retenu par l'ADM 79 pour siéger à la commission départementale spécialisée « Nature ».
- Les crédits PACT 2 sont accordés pour un montant de 54 886,81 €.
- Après quelques mises au point, les demandes d'aides dans le cadre des mille chantiers devraient aboutir prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 45.